



2 septembre 2014

Possible grève des technologues à compter du 5 septembre

Le Syndicat des technologues a déposé un avis de grève générale illimitée à compter du 5 septembre. Le Conseil des Services essentiels doit maintenant rendre une décision sur cette grève avant son déclenchement.

Si la grève est permise aux technologues et que des piquets de grève sont installés par ceux-ci devant les différents bureaux d'Hydro-Québec, vous devez savoir qu'en tant qu'employé syndiqué d'Hydro-Québec, il ne vous est pas permis de traverser une ligne de piquetage non sécurisée.

Dans cette éventualité, tant et aussi longtemps qu'Hydro-Québec n'aura pas créé de couloir sécuritaire menant aux portes principales de votre édifice, vous n'entrez pas dans le bâtiment. Il s'agit d'une mesure de sécurité. L'employeur est obligé de vous verser votre salaire durant cette attente. Dès lors qu'un couloir sécurisé est créé par Hydro-Québec, vous devez rentrer au travail.

Les technologues avaient tenté une première grève à la mi-août, celle du temps supplémentaire. Toutefois, les Services essentiels ne l'avaient pas permise décidant que chaque heure supplémentaire effectuée par un technologue était essentielle. Une deuxième tentative de grève le 28 août a également été refusée par le Conseil des Services essentiels, la jugeant illégale.

Pour plus de renseignements, s'il vous plaît, communiquez avec votre directeur syndical.